

<https://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2020-d-ultimes-ajustements-pour-la-nouvelle-procedure-de-mobilite.htm>
↓



Rentrée 2020 : d'ultimes ajustements pour la nouvelle procédure de mobilité

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : dimanche 12 janvier 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'ultime groupe de travail concernant les nouvelles modalités de la campagne de mobilité des enseignant.es et [CPE](#) s'est tenu le vendredi 10 janvier pour une publication de la note de service le 16 janvier 2020.

Ce groupe de travail avait pour objectif, pour l'administration de caler le calendrier de cette procédure et **pour le Snetap-FSU** de porter nos revendications dans l'intérêt des agents pour un traitement le plus équitable... et dénoncer un mouvement moins transparent puisque les [CAP](#) ne seront plus consultées. Sur ce dernier point, le Snetap-FSU a obtenu la mise en place d'un dispositif, plus qu'imparfait mais qui permettra aux élu.es paritaires de défendre le dossier de mobilité des agents. Nous vous détaillerons prochainement ce dispositif au moment de la publication de la note de service prévue officiellement le 16 janvier prochain.

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments :

Des principes généraux

Si le barème est préservé pour garantir le respect des priorités légales tout en prenant en compte des critères supplétifs, une certaine équité de traitement, l'administration a multiplié les décisions visant de fait à réduire le nombre de postes proposés aux titulaires contrairement aux dispositions combinées des lois n°83-634 du 13 juillet 1983 (art. 3) et n°84-16 du 11 janvier 1984 (art. 61), lois organisant la Fonction Publique d'État :

- en sortant de la liste des postes proposés, des dizaines de postes permanents occupés par des agents non titulaires, conformément à la volonté politique d'augmenter la précarité dans les services publics sans engagement de les titulariser ;
- en gelant deux années consécutives plusieurs dizaines de postes occupés par des enseignant.es et CPE titulaires qui deviennent des personnels de direction afin de leur permettre le cas échéant de revenir si cette expérience était un échec, décision présentée par la [DGER](#) comme une mesure bienveillante vis-à-vis d'agents entrepreneurs ! Le Snetap-FSU a demandé que cette décision soit clairement inscrite dans la note de service de mobilité pour informer les agents des corps concernés qui se voient réduire le nombre de possibilité de mutation. L'administration, avec le soutien des organisations favorables à cette mesure, SEA-[UNSA](#) et SGEN-[CFDT](#) a refusé cette inscription.

Par ces décisions, l'administration réduit drastiquement les possibilités de mutation dans un contexte déjà marqué par les suppressions de postes depuis 2 ans !

Des situations particulières

- concernant les agents en [CDI](#) dont le poste sera supprimé à la rentrée prochaine, la DGER s'est engagée, la semaine prochaine, conformément à la note de service DIM d'octobre dernier, de prévenir individuellement les agents puisqu'ils devront participer finalement à la mobilité pour retrouver un poste. A ce jour, la DGER a refusé de nous donner le nombre d'agents concernés ;
- pour les stagiaires, les règles d'affectation évoluant, la DGER s'est engagée à la demande du Snetap-FSU à communiquer directement avec les agents, en plus de la simple note de mobilité à paraître. Nous invitons évidemment les stagiaires à rendre contact avec nos élu.es paritaires ;
- pour les agents bénéficiant d'une priorité légale et qui ont engagé pour cela une procédure de détachement d'un corps vers un autre, la DGER s'est engagée à faire le point la semaine prochaine sur l'avancement des dossiers mais a clairement indiqué que le calendrier serait tenu dans le cadre de la mobilité pour la rentrée de

Rentrée 2020 : d'ultimes ajustements pour la nouvelle procédure de mobilité

septembre 2020. Nous appelons les collègues concernés à être particulièrement vigilant.es et à saisir les élu.es paritaires dès la publication de la note de service.

En conclusion, le Snetap-FSU appelle tous les enseignant.es et CPE qui souhaitent faire une mobilité pour la rentrée 2020 à être particulièrement attentif.ves, à saisir ses élu.es paritaires pour s'assurer du bon traitement de leur dossier dans le cadre d'une procédure nouvelle incertaine et dans laquelle l'administration elle-même convient qu'elle « avance en marchant ! »

Nathalie Gasnier, élue paritaire CPE

Fabrice Cardon, secrétaire général adjoint chargé du secteur corporatif